

**Centre International pour le Règlement des Différends
relatifs aux Investissements**

1818 H Street, N.W., Washington, D.C. 20433, U.S.A.
Téléphone : (202) 458-1534 Télécopieurs : (202) 522-2615 / 522-2027
Page internet : www.worldbank.org/icsid

Par courrier électronique

le 11 juillet 2006

M. Víctor Pey Casado
et Fundación "Presidente Allende"
c/o M. Juan E. Garcés y Ramón
Calle Zorrilla no. 11, primero derecha
Madrid - 28014
Espagne

République du Chili
c/o M. Luis Sánchez Castellón
Chef de la Division Juridique
Ministère de l'Economie,
Développement et Reconstruction
Teatinos 120 piso 10
Santiago
Chili
et
c/o M. Ronald E. M. Goodman
et M. Paolo Di Rosa
Winston & Strawn LLP
1700 K Street, N.W.
Washington, D.C. 20006-3817

Réf : Víctor Pey Casado et autre c. République du Chili
(Affaire CIRDI ARB/98/2)

Chers Messieurs,

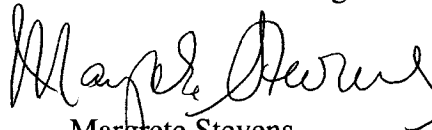
Nous faisons référence à notre communication du 6 juin 2006, par laquelle nous vous avons informé de notre intention de nommer Monsieur le Professeur Emmanuel Gaillard pour remplir la vacance au sein du Tribunal.

Nous nous référons également aux observations des parties contenues, respectivement, dans les communications de la partie demanderesse en date des 22 et 29 juin 2006 et dans les communications de la partie défenderesse en date du 22 juin et du 6 juillet 2006, relatives à la nomination de Monsieur le Professeur Gaillard.

A ce sujet, je vous écris pour vous informer que le Président du Conseil administratif du CIRDI a nommé Monsieur le Professeur Emmanuel Gaillard comme arbitre dans cette affaire.

Conformément à l'article 5(2) du Règlement d'arbitrage, nous allons demander au Professeur Gaillard s'il accepte sa nomination.

Veillez agréer, Chers Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Margrete Stevens
Conseiller juridique principal par intérim